

FICHE STAGE

Référence : fiche_stage_AIPR_Encadrant	Indice : 1	Date : 20/03/2025
Intitulé du stage : Autorisation d'intervention à intervenir à proximité des réseaux (AIPR) ENCADRANT		
<u>DUREE</u> : 1,00 jour soit 7,00 heures validité 60 mois		
<u>PRE-REQUIS</u> : Connaissances de base en électricité. Savoir lire, écrire et parler français.		
<u>NOMBRE DE PARTICIPANTS</u> : 10 maximum		
<u>PUBLIC CONCERNE</u> : Personnel intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux...). Accessible aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap		
<u>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</u> : A l'issue de la formation le stagiaire sera capable de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux travaux à proximité des réseaux ➤ Identifier les risques en temps réel lors d'intervention à proximité des réseaux ➤ Employer des principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement ➤ Sécuriser les biens et personnes en choisissant les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux. 		
<u>CONTENU</u> : <p>Contexte et réglementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du contexte ➤ Cas d'accident ➤ Les différents acteurs, rôles et obligations respectives ➤ Responsabilité des acteurs et sanctions applicables ➤ Le guichet unique ➤ Code du travail ➤ Code de l'environnement ➤ Les décrets ➤ Les guides techniques ➤ Terminologie employée dans la réglementation anti-endommagement ➤ Apprendre les réglementations DT-DICT ET AIPR <p>Procédures administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rôles des différents acteurs ➤ DT et DICT ➤ Compte rendu de marquage ➤ Constats contradictoires et d'arrêt ➤ Avis de travaux urgent ➤ Exercice de mise en application sur le guichet unique <p>La mise en œuvre du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les documents nécessaires sur un chantier ➤ Les piquetages et marquages au sol ➤ Le guide technique : mode d'emploi ➤ Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux ➤ Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier ➤ Les consignes spécifiques pour les travaux urgents <p>Savoir préparer son intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques ➤ Savoir les localiser selon leurs classes ➤ Repérer les réseaux sur plan ➤ Règles de sécurité <p>Travailler à proximité des réseaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux 		

- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier

En cas d'anomalie :

- Mesures à respecter en cas d'accident
- La règle des 4A
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

METHODE D'EVALUATION :

- Evaluation théorique à travers le passage de l'examen QCM AIPR Niveau ENCADRANT
- VALIDATION : Délivrance d'un certificat de réalisation, ainsi qu'une attestation de compétences AIPR ENCADRANT

MOYENS TECHNIQUES :

- Pédagogiques : vidéos, échanges d'expérience, étude de cas réels, mises en situation
- Techniques :
 - Salle de formation équipée,
 - Remise d'un document stagiaire.
- D'encadrement : formateur habilité par CAP LEARN et expert en prévention des risques

MODALITES ET DELAI D'ACCES :

Délai d'accès : minimum 15 jours avant le début d'une session

Modalité d'accès : Pour chaque demande de formation, notre service réalise dans la mesure du possible un entretien téléphonique afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du prospect. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises, les sources de financement, etc..., sont précisés.

Une proposition commerciale est transmise, un programme adapté ainsi qu'une fiche client, qui permet de faciliter les échanges administratifs.

A réception du devis signé l'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

CAP LEARN

03 85 50 58 58

35 rue de la Boutière

71150 Chagny

c.picard@cap-learn.fr

N° SIRET : 837 940 378 00024 - APE : 8559B